



prochaines années, au regard de la forte demande exprimée par les investisseurs du secteur agricole. Une analyse des causes profondes des conflits en cours, de leurs conséquences et surtout des voies de sortie semble urgente.

3- Mines : identifié, à côté de l'agriculture de deuxième génération et des grandes infrastructures comme un levier pour l'émergence du Cameroun en 2035, le secteur minier a connu un véritable boom au cours des 5 dernières années : un peu plus de 170 titres miniers délivrés, recouvrant une superficie d'environ 14,5 millions d'hectares. Globalement, ce secteur demeure embryonnaire, avec seulement 5 permis d'exploitation attribués. Pourtant, une étude réalisée en 2012 révélait déjà des conflits croissants entre titres miniers et autres titres commerciaux d'une part, et usages communautaires d'autre part. Toute chose qui laisse présager des problèmes de plus grande envergure dans les prochaines années et pourrait hypothéquer les ambitions du Cameroun à devenir un pays émergent en 2035.

4- Droits des défenseurs de l'environnement : les trois secteurs décrits ci-dessus ont connu un développement rapide aux cours des 20 dernières années. Ils sont essentiellement actifs en zone rurale où vivent environ 60% de la population camerounaise, et conduisent à des impacts négatifs sur les modes de vie traditionnels (destruction des cultures, pollutions diverses, etc.). Ces projets se caractérisent également par une réduction drastique, voire par la perte des terres et des ressources ainsi concédées. Certaines communautés affectées se sont récemment opposées aux projets implantés sur leurs terres, revendiquant le droit de participer

à la prise de décision d'attribution des terres et des ressources et une négociation concertée des avantages à tirer des projets envisagés. Si dans de nombreux cas, l'opposition est non-violente, on note une augmentation des résistances violentes, conduites par des leaders déterminés et identifiables, qui correspondent à la définition de «défenseurs de l'environnement». Comprendre ce phénomène nouveau constitue un préalable pour une meilleure prise en compte des droits des communautés rurales dans les projets de développement au Cameroun.

Les nombreux chevauchements de droits et les conflits qui en résultent traduisent le caractère sectoriel et cloisonné de la gestion des ressources naturelles au Cameroun, et les difficultés de coordination entre secteurs différents. L'aménagement du territoire, exercice prévu au Cameroun dans les tous prochains mois, apparaît dans ce contexte comme un outil efficace de rationalisation de l'affectation des espaces et d'optimisation de l'utilisation des ressources. Bien conduit, il pourrait permettre de prévenir les conflits.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA CONFÉRENCE

| DATES | HEURES | ACTIVITÉS |
|------------------------|---------------|--|
| Lundi 13 Avril 2015 | Matinée | OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE |
| | 11h00-13h00 | LECTURE DE L'AGENDA Pourquoi un tel événement ? <ul style="list-style-type: none"> Démarche adoptée pour le regard rétrospectif ou comprendre les TdR de la Conférence: rencontres préalables avec les courants de la société civile et construction d'idées générales, table-rondes envisagée sur chacune des thématiques ; production d'un document central, etc. Projection d'un film de 26 minutes sur l'évolution de la gestion des ressources naturelles au Cameroun. Exposés : <ul style="list-style-type: none"> Emergence 2035 et implications sur le cadre légal (réformes en cours, grands projets structurants, etc.). Contribution de la gestion des ressources naturelles à l'économie nationale. |
| | 14h30 - 16h30 | <ul style="list-style-type: none"> Pourquoi exploiter les ressources naturelles et quel modèle d'exploitation choisir? Politique foncière et gestion durable des ressources naturelles. |
| Mardi 14 Avril 2015 | 09h00-12h00 | Session 1 : Quel regard sur le secteur forestier 20 ans après la réforme ? <ul style="list-style-type: none"> Exploitation forestière et droits des communautés au Cameroun ; La Gouvernance dans le secteur forestier ; L'apport de 20 ans d'exploitation forestière à l'économie camerounaise ; 20 années d'exploitation forestière vue par la société civile ; 20 années d'exploitation forestière dans mon village ; |
| | 13h30-16h30 | Session 2 : Mines et développement <ul style="list-style-type: none"> Etat des lieux de l'exploitation minière au Cameroun ; ITIE et exploitation minière au Cameroun ; Exploitation minière et fiscalité au Cameroun ; Mines et développement local : Analyse de la société civile ; 20 années d'exploration et d'exploitation minière dans mon village. |
| Mercredi 15 Avril 2015 | 09h00 -12h00 | Session 3 : terres arables et droits des communautés <ul style="list-style-type: none"> Etat des lieux des agro-industries au Cameroun et politique nationale de développement du secteur agricole ; Agro-industrie ou agriculture familiale : Quel modèle économique choisir ? Agriculture familiale à proximité d'une agro-industrie ; Droit foncier et droits des communautés : les enjeux de la réforme au Cameroun. |
| | 13h30 -16h30 | Session 4 : Droits des défenseurs de l'environnement <ul style="list-style-type: none"> Les défenseurs de l'environnement : nouvelles victimes du développement ; La situation des défenseurs de l'environnement ; <ul style="list-style-type: none"> Cas pratique au Cameroun. Cas pratique au Gabon. Cas pratique au Congo. Les instruments de protection des défenseurs des droits à l'environnement ; Défense de l'environnement et Droits de l'Homme. |
| Jeudi 16 Avril 2015 | 09h00-12h00 | CONFÉRENCE-DÉBAT « AFFAIRES, DÉVELOPPEMENT ET DROITS FONDAMENTAUX AU CAMEROUN » - Université de Yaoundé II - SOA |
| | 14h00-16h00 | CONFÉRENCE DE PRESSE CLÔTURE DE LA CONFÉRENCE |

20 ANS



Centre pour l'Environnement et le Développement

Gouvernance des ressources naturelles et Droits des communautés au Cameroun de 1994 à 2014 : Bilan et perspectives !

Conférence internationale,
Du 13 au 16 Avril 2015
Yaoundé - Hôtel Mont Febe



PRESENTATION DU CED

20 ANS au service des droits
des communautés
dans la gestion des
ressources naturelles

Le Centre pour l'Environnement et le Développement (CED) est une organisation indépendante et apolitique fondée en 1994. Il a été créé en réaction à la crise de la gestion des forêts au Cameroun, observée au début de la décennie 90, avec la forte augmentation de la production industrielle de bois, le développement de l'exploitation forestière illégale, la recrudescence du braconnage, et les problèmes écologiques, sociaux et économiques causés par cette accentuation de la pression commerciale sur la forêt.

Le champ d'action du CED s'est progressivement étendu aux problématiques des industries extractives (pétrole, puis autres minerais), perçues comme des menaces pour les droits des populations et de l'environnement. Le CED s'est structuré par la mise en place d'une politique genre (étendue aux relations entre les populations indigènes et les bantous). Gagnant en maturité, l'Organisation a développé une expertise sur les questions de plaidoyer, notamment en relation avec la Banque mondiale et les autres agences multilatérales et bilatérales.



Depuis le début de la décennie 2000, le CED a fait du renforcement des capacités un des piliers de sa stratégie. Il apporte un appui à des ONG et associations locales de la zone forestière au Cameroun, et dans d'autres pays du Bassin de Congo (RCA, Gabon, République du Congo, RDC), pour l'accompagnement des communautés locales et autochtones, dans le suivi des investissements à grandes échelles (forestier, minier, agro-industriel, projet d'infrastructure...).

MISSION

Notre mission est de :

1. Contribuer à la protection des droits, des intérêts, de la culture et des aspirations des communautés locales et autochtones des forêts d'Afrique Centrale ;
2. Promouvoir la justice environnementale et la gestion durable des ressources naturelles dans la région.

CONFÉRENCE INTERNATIONALE, DU 13 AU 16 AVRIL 2015 YAOUNDÉ - HOTEL MONT FEBE

GOVERNANCE DES RESSOURCES NATURELLES ET DROITS DES COMMUNAUTÉS AU CAMEROUN DE 1994 À 2014 : BILAN ET PERSPECTIVES !

INTRODUCTION

Parmi les lois faisant date dans l'histoire du Cameroun, il faut mettre en bonne place celle régissant les forêts, adoptée par le parlement en 1994. L'entrée en vigueur de ce texte marque un tournant décisif dans la réglementation de la gestion des ressources naturelles au Cameroun en particulier et, dans une certaine mesure en Afrique centrale. Première législation s'inscrivant dans une logique affichée de développement durable, elle emprunte aux grands principes du Sommet de Rio de 1992. Elle comprend notamment plusieurs dispositions sur le respect et la protection des droits des populations riveraines des zones d'exploitation forestière. Au-delà du secteur forestier, cette loi a fortement influencé la gestion des ressources naturelles au Cameroun. Les notions de consultation, de participation des riverains à la gestion des ressources et aux bénéfices, de transparence, etc. gagneront ainsi progressivement les autres secteurs, se concrétisant par des initiatives comme l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives, Processus de Kimberley, Accord de Partenariat Volontaire pour l'Application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux des bois et produits



dérivés vers l'union européenne (APV-FLEGT), etc. L'enjeu étant non simplement de développer le pays, mais de le faire durablement. D'autres lois aussi progressistes sur l'Environnement (1996) ou sur les mines (2001) ont ensuite été promulguées. De même, un ensemble d'instruments et d'institutions facilitant l'application de ces lois ont été mis en place pour, entre autres objectifs, garantir aux communautés de meilleurs bénéfices de la gestion des ressources naturelles au Cameroun. Vingt années après ces innovations, quel bilan peut-on faire de la mise en œuvre de ces textes, processus et instruments ? Etait-ce pertinent de consacrer tous ces efforts en matière de gestion du patrimoine naturel ? Les efforts ont-ils été déployés de manière efficace et efficiente ? Les camerounais ont-ils été associés à la gestion et au partage des bénéfices tirés de ces ressources ? Cette interrogation concerne surtout les communautés vivant en zone rurale sur des espaces sur lesquels elles revendiquent des droits coutumiers. Telles sont les principales questions qui ont motivé l'organisation de la Conférence Internationale sur la « Gouvernance des ressources naturelles et Droits des communautés au Cameroun de 1994 à 2014 : Bilan et perspectives ». La Conférence a pour objectif de renforcer le

CONFÉRENCE INTERNATIONALE, DU 13 AU 16 AVRIL 2015 À YAOUNDÉ - HOTEL MONT FEBE

plaidoyer pour des politiques de gestion du patrimoine naturel plus inclusives. Il s'agira d'améliorer la capacité de toutes les parties prenantes (Administration, ONG, Entreprises, Recherche scientifique et communautés) à collaborer dans le sens de la mise en œuvre de ces politiques afin de garantir une véritable émergence de toutes les couches de la population. Cet objectif sera atteint à travers un partage plus soutenu des connaissances et de l'information sur les échecs, les succès et les opportunités à saisir. La Conférence mobilisera des acteurs d'origines institutionnelles, sectorielles et géographiques diverses, afin de permettre à la fois la compréhension des concepts et le vécu de ceux-ci sur le terrain. Seront ainsi mis à contribution des cadres de l'Administration, chercheurs, experts de la société civile, représentants de communauté.

AXES THÉMATIQUES

La Conférence se tient avec la préoccupation majeure de faire avancer les droits des communautés locales et autochtones des zones rurales du Cameroun. Pour ce faire, elle s'appuie sur quatre thèmes :

1- Forêts : Le Cameroun est un pays forestier par excellence, avec plus de 40% de sa superficie couverte par une forêt dense qui est à la fois lieu de vie de populations locales et autochtones, mère nourricière, pourvoyeuse d'emplois de base, site cérémoniel, habitat de diversité écologique et productrice annuelle de plus de 4 millions de m³ de bois légal et illégal. Tout a commencé avec les forêts, pourrait-on dire : les meilleurs exemples de gestion durable, mais aussi la manifestation aigüe des problèmes de gouvernance observés dans tous les autres secteurs : faible inclusion des parties dans les processus de prise de décision,



faible transparence, corruption, exploitation illégale, etc. Ces dernières années, le secteur forestier a surtout été le témoin de l'expansion des secteurs agricoles et miniers qui préfigure une perte rapide du couvert forestier et une possible déstructuration par l'introduction massive de bois dits de conversion. L'impact de la superposition des titres forestiers, miniers et agricoles sur les terres revendiquées par les populations autochtones et locales dans le contexte actuel de forte croissance démographique n'a pas encore été suffisamment étudié, mais il constitue une piste primordiale pour la recherche et l'action.

2- Terres agricoles : Terre-mère pour les uns, simple ressource pour les autres, la terre arable est devenue le théâtre de concurrences d'usage entre les petits agriculteurs, les moyens producteurs et les agro-industries dont la forte présence a été facilitée par la volonté d'aller vers une agriculture de deuxième génération. La proportion actuelle des terres arables non cultivées est d'environ 7,2 millions d'hectares. Bien que la proportion des terres concédées à l'agro-industrie au cours des 5 dernières années soit très modeste (moins de 100 mille hectares), elle a été l'objet de conflits récurrents: le cas de la société Herakles Farms n'en est qu'une illustration. Il est envisageable que de tels conflits s'intensifient au cours des